

Le Verset de Mubâhalah

<"xml encoding="UTF-8?>

Le Verset de Mubâhalah

"Si quelqu'un te contredit après ce que tu as reçu en fait de Science, dis : "Venez ! Appelons nos fils et vos fils, nos femmes et vos femmes, nous-mêmes et vous-mêmes: nous ferons alors une exécration réciproque en appelant la Malédiction d'Allah sur les menteurs.\"" (Sourate âle 'Imrân, 3 : 61)

Il s'agit d'un événement historique immortel, que les historiens et les mufassir ont relaté, et qui a mis en évidence l'immunité de la Famille du Prophète ('Alî, Fâtimah, al-Hassan et al-Hussein) aux yeux d'Allah, et sa place sublime dans la Ummah.

Cet événement, comme nous le rapportent les historiens et les exégètes, est la "Mubâhalah". Il a eu lieu lorsqu'une délégation de Chrétiens de Najrân crut pouvoir discuter avec le Prophète et tenter de le contredire.

Voici le Verset de Tat-hîr (la Purification) : "ô vous, les Gens de la Maison! Allah veut seulement éloigner de vous la souillure, et vous purifier totalement." (Sourate al-Ahzâb, 33 : 33)

Les interprétations et les récits concordent pour affirmer que les personnes visées par le terme "Ahl-ul-Bayt" sont les Membres de la Famille du Prophète, à savoir 'Alî, Fâtimah, al-Hassan et al-Hussayn.

Ainsi, il est rapporté, dans "al-Dur al-Manthûr", d'al-çiyûti :

"Selon al-Tabarânî, citant Umm Salma, le Messager d'Allah a dit à Fâtimah : "Amène-moi ton mari et tes deux fils." Lorsqu'elle l'eut fait, le Prophète les recouvrit d'un voile de Fadak puis, posant la main sur eux, il dit : "ô Allah ! Ils sont la Famille de Muhammad ! Prie donc sur la Famille de Muhammad et bénis-la comme Tu l'as fait pour la Famille d'Ibrâhîm. Tu es en effet Digne de Louanges et de Gloire.\""

Et selon al-Tirmithî: "Le Verset d'al-Tat-hîr (33 : 33) a été révélé dans la maison d'Om

Salamah. Le Prophète appela alors Fâtimah, al-Hassan, al-Hussein et `Ali. Il les plaça derrière son dos, les couvrit d'un manteau et dit: "ô Allah! Ce sont les Gens de ma Maison (Ahl-ul Bayt), éloigne d'eux donc la souillure et purifie-les totalement". Om Salamah demanda alors: "Et moi, suis-je avec eux, O Prophète d'Allah?". Le Prophète répondit:

"Tu restes à ta place et tu es bien là"".

Umm Salma ajoute : "J'ai alors levé le voile pour entrer avec eux, mais le Prophète l'a retiré de ma main en me disant : "Tu es bien, là où tu es.""

Selon Umm Salma, l'épouse du Prophète, un jour, alors que le Saint prophète se trouvait chez elle, sur un lit lui appartenant, recouvert d'un voile khaybarite, Fâtimah apporta un récipient contenant un mets. Le Prophète lui dit: "Appelle ton mari et tes deux enfants al-Hassan et al-Hussein." Elle s'exécuta. Pendant qu'ils mangeaient, il fut révélé au Prophète : "ô vous les Ahl-ul-Bayt ! Allah veut seulement éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement."

Le Prophète les couvrit alors de son voile, dont il sortit la main pour la lever vers le ciel en disant : "ô Allah ! Ce sont les Gens de ma maison et les miens ! Eloigne donc d'eux la souillure et purifie-les totalement." Il répéta ces paroles trois fois.

Et Umm Salma d'ajouter : "J'ai alors fait entrer ma tête sous le voile en disant : ô Messager d'Allah ! Suis-je aussi avec vous? - Tu vas bien deux fois, me répondit-il."

Le Messager d'Allah continua d'expliquer à la Ummah le sens de ce noble Verset et à le lui faire assimiler afin qu'elle marche à sa Lumière. Il dit notamment : "Ce Verset a été révélé à propos de cinq personnes : moi-même, 'Alî, Fâtimah, al-Hassan et al-Hussein. ô vous les Ahl-ul-Bayt ! Allah veut seulement éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement."

De même, l'interprétation de ce Verset et la confirmation des noms qu'il désigne sont attribués à 'Ayechah : "Un jour, le Prophète est sorti, revêtu d'un drap à poils noirs. Lorsqu'al-Hassan est venu, il l'a placé sous le drap ; puis al-Hussayn est venu, et il l'a placé sous le drap ; ensuite Fâtimah est venue, et il l'a placée sous le drap ; enfin 'Alî est venu, et il l'a placé sous le drap.

Puis il a dit : "ô Ahl-ul-Bayt ! Allah veut éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement".

Selon un autre récit, le Messager d'Allah avait l'habitude de passer à la porte de la maison de Fâtimah chaque fois qu'il sortait pour la Prière de l'aube, et de dire: "A la Prière ! ô Ahl-ul-Bayt !

A la Prière!.. Allah veut seulement éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement."

Ainsi, le Saint Coran met en évidence le rang élevé des Ahl-ul-Bayt, et insiste sur leur Pureté et leur éloignement de la souillure, des péchés et des caprices de l'âme. Leur conduite est donc un exemple à suivre. Le Saint Coran ne les a présentés de la sorte que pour attirer l'attention de la Ummah sur l'importance de leur rang et leur position exaltée, et pour lui recommander de les vénérer et de se référer à eux afin de bien comprendre la Chari'ah, de déterminer ses statuts à travers leurs explications, et de recourir à eux en tant que critère lorsque des litiges apparaissent et que les avis divergent.

Plusieurs Versets du Saint Coran désignent clairement les Ahl-ul-Bayt comme des Imams, des exemples à suivre par les Musulmans après le Prophète.

Lorsque le Prophète s'appliqua pendant plusieurs mois à s'arrêter, à l'aube, devant la porte de la maison de 'Alî et de Fâtimah pour les appeler à la Prière, en les désignant sous l'appellation de "Ahl-ul-Bayt", il voulait à l'évidence faire connaître l'identité de ces Ahl-ul-Bayt, expliquer la signification exacte du Verset d'al-Tat-hîr, attirer l'attention de la Ummah sur la place de choix qu'ils occupent, et lui signifier l'obligation de les aimer, de les soutenir et de leur obéir.

En effet, Abû-l-Hamrâ', cité par al-Tabarî, témoigne: "Pendant six mois, le Messager d'Allah s'arrêta au niveau de la porte de 'Alî et de Fâtimah, pour dire: "ô Ahl-ul-Bayt ! Allah veut éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement.""

Selon al-Fakhr al-Râzî, dans "al-Tafsîr al-Kabîr", après la Descente du Verset coranique : "Ordonne la Prière à ta Famille, et persévère toi-même dans la Prière." (Sourate Tâhâ, 20 : 132), le Prophète allait chaque matin chez 'Alî et Fâtimah, et disait: "A la Prière !" Il le fit pendant plusieurs mois.

Selon un récit rapporté par Hammâd ibn Salma, citant 'Alî ibn Zayd, citant Anas : "Le Prophète passa dans six mois devant la porte de Fâtimah chaque fois qu'il sortait pour prier, et il disait : "A la Prière ! ô Ahl-ul-Bayt ! Allah veut éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement.""

Ceci montre clairement l'attention soutenue du Prophète pour cette Maison bénie et sa volonté d'amener les Musulmans à bien comprendre que les occupants de cette Maison sont les siens, de qui Allah a éloigné la souillure et qu'il a purifiés totalement, après qu'il lui a intimé cet Ordre :

"Ordonne la Prière à ta Famille, et persévère toi-même dans la Prière." (Sourate Tâhâ, 20 : 132)

Il ressort clairement de ce Verset : "ô Ahl-ul-Bayt ! Allah veut éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement.", qui s'adresse aux Ahl-ul-Bayt à la deuxième personne du pluriel, au masculin et non pas au féminin ('ankum = de vous) et Yotahirrukum = vous purifier), que les personnes visées par ce Verset sont les cinq dont les noms ont été cités plus haut, et non pas les épouses du Prophète -comme l'ont cru certains exégètes. Car s'il s'agissait effectivement des épouses du Prophète, la Parole d'Allah se serait adressée à elles en employant le féminin: 'ankun-na = de vous [épouses du Prophète], et Yotahirkun-na = vous purifier [vous, les épouses du Prophète].

Ce Verset trace une voie au contenu et à la signification larges, et attire notre attention sur des vérités essentielles dans la vie islamique, afin de nous éviter de tomber dans un problème de compréhension et de manquer les desseins véritables du Livre d'Allah, Qui a voulu fonder la Ummah sur la Pureté et l'éloignement de la souillure et du vice, et Qui a fait des Ahl-ul-Bayt l'axe et le phare de cette fondation. Car aucun autre Musulman n'a eu droit à une telle description dans le Saint Coran, et Prophète ne s'est adressé à aucun autre Musulman avec ce qualificatif, le qualificatif de la Pureté absolue et de l'éloignement des péchés et des fautes.

Le Verset de Mawaddah : "Dis : "Je ne vous demande aucun salaire pour cela, si ce n'est votre amour envers les Proches.""(Sourate al-Chûrâ, 42 : 23) Le Messager d'Allah a bien spécifié qui est désigné par ce Verset béni, et qui sont ceux envers qui l'amour, l'obéissance et l'imitation sont obligatoires.Selon les exégètes, les rapporteurs de hadith et les biographes, les "proches" visés dans ce Verset sont 'Alî, Fâtimah, al-Hassan et al-Hussein.

Ainsi, selon al-Zamakh-charî, dans son "Tafsîr al-Kach-châf" : "... On raconte qu'une fois, les polythéistes s'étaient réunis et s'étaient dit les uns aux autres : "croyez-vous que Muhammad soit interrogé sur le salaire qu'il touche...?" Et alors fut révélé le Verset : "Dis : "Je ne vous demande aucun salaire pour cela, si ce n'est votre amour envers les proches.""

Et al-Zamakh-charî d'ajouter : "Et on relate que lorsque ce Verset a été révélé, on demanda au Prophète: ô Messager d'Allah ! Qui sont tes proches que nous avons l'obligation d'aimer? - 'Alî, Fâtimah, et leurs fils, répondit le Prophète."

Selon al-'Allâmah al-Bahrâni, citant "Al-Musnad" d'Ahmad ibn Hanbal, citant Saïd ibn Jubayr, Ibn 'Abbâs a dit : "Lorsque cette Parole : "Dis : "Je ne vous demande aucun salaire pour cela, si ce n'est votre amour envers les proches" a été révélée, on demanda : ô Messager d'Allah ! Qui sont tes proches que nous avons l'obligation d'aimer? - 'Alî, Fâtimah, et leurs fils, répondit le Prophète."

Selon al-Tabarî, citant Ibn 'Abbâs : "Lorsque le Verset : "Dis : "Je ne vous demande pour cela aucun salaire, si ce n'est votre amour pour les proches" a été révélé, on a demandé au Prophète: "ô Messager d'Allah ! Qui sont tes proches qu'il nous est obligatoire d'aimer ?", et le Prophète a répondu: "'Alî, Fâtimah, et leurs deux fils. (Rapporté par Ahmad dans "Al-Manâqib"

Ibn al-Monthir, Ibn Abî Hâtam, Ibn Marduwayh et al-Tabarâni ont rapporté, dans "Al-Mu'jam al-Kabîr", en citant Ibn 'Abbâs, exactement la même affirmation concernant les personnes visées par le Verset.

Selon un récit sain (Hadith ?ahîh) sur al-Hassan ibn 'Alî, celui-ci fit un jour un prône dans lequel il déclara : "Je suis un des membres des Ahl-ul-Bayt, de qui l'amour est rendu obligatoire par Allah à tout Musulman, puisqu'Allah a dit : "Dis : "Je ne vous demande aucun salaire pour cela, si ce n'est votre amour envers les proches. (Rapporté par Ahmad dans "Al-Manâqib"

Le Verset de ?alât : "Oui, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète. ô vous les Croyants ! Priez sur lui et appelez sur lui le Salut." (Sourate al-Ahzâb, 33: 56)

Dans les Versets précédents, le Saint Coran a parlé de la Pureté des Ahl-ul-Bayt et de l'obligation de les aimer, tout en les désignant. Les exégètes ont précisé leur identité et leurs noms. Dans le Verset dont nous traitons ici, Allah annonce comme un Ordre obligatoire la Prière sur le Prophète et sur sa Famille. Une telle obligation réaffirme et rehausse la position des Ahl-ul-Bayt, et ne laisse aucun doute sur l'obligation faite à la Ummah de les révéler.

Al-Fakhr al-Râzî a mentionné, dans son "Tafsîr al-Kabîr", l'explication de ce Verset faite par le

Prophète. Il écrit à ce propos : "Lorsque l'on a demandé au Prophète : "ô Messager d'Allah ! Comment prier sur toi ?", il a répondu : "Dites: "ô Allah ! Prie sur Muhammad et sur les Alh-Muhammad (la famille de Muhammad), comme Tu a prié sur Ibrâhîm et sur les âle Ibrâhîm ; et bénis Muhammad et les âle Muhammad comme Tu as béni Ibrâhîm et les âle Ibrâhîm ; en "".effet, Tu es Digne de Louanges et de Gloire